Numérisation CERMTRI

PROCÈS DES TORTURES :

Renvoi au 29 mars pour l'audition indispensable à la manifestation de la vérité

N° 484 — Jeudi 16 JANVIER 1958 « PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » HEBDOMADAIRE : 30 francs.

LA VÉRITÉ

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE)

SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

REDACTION ADMINISTRATION :
5, Rue de Charonne, PARIS (XI^e). Tél. : ROQ. 69-52

ABONNEMENTS : 1 an : 1.200 F ; 6 mois : 600 F ; 3 mois : 350 F
Etranger : 1 an : 1.500 F
C.C.P. Société de Presse, Edition et Librairie 6032-01 Paris

DE M. BEN MOHAMED ET M. MAMCHAOUI

APRES de nombreux épisodes judiciaires, le 3^e procès en injures et diffamation intenté par le ministère public contre Daniel Renard, directeur-gérant de « LA VERITE » (deux procès précédents nous ont valu respectivement 50.000 et 100.000 francs d'amende), procès plus connu sous le nom de « procès des tortures », est venu à l'audience de la 17^e Chambre Correctionnelle le 11 janvier 1958.

Ce procès fut intenté contre un article paru dans « LA VERITE » du 25 novembre 1955, qui relatait divers faits précis de tortures en Algérie. Conformément à la loi, Daniel Renard offrit de faire la preuve des faits allégués dans l'article qui faisait l'objet de poursuites. Il soumettait, à cette fin, divers doruments et faisait citer plusieurs témoins, parmi lesquels Mustapha Ben Mohamed, dirigeant M.N.A., détenu à la prison d'Alger, et Mohamed Mamchaoui, neveu de Messali Hadj, détenu au camp de concentration de Bossuet (Oranie) : l'article mis en cause relatait en effet dans quelles conditions ces hommes avaient été soumis à la torture après leur arrestation.

Au moment où l'article avait été rédigé, un petit nombre de journaux seulement dénonçait ce que la grande presse appelle pudiquement les « excès de la répression ». Quand l'affaire fut appelée pour la première fois devant la 17^e Chambre, le 11 mai 1957, la situation était déjà différente. L'opinion publique française s'était saisie du scandale des tortures infligées aux détenus algériens. Le procès du 11 mai prit ainsi une importance toute particulière lorsque le ministère public eut soumis divers documents destinés à faire la « contre-preuve », c'est-à-dire à démontrer l'inexistence des faits de torture rapportés par « LA VERITE ». Pour la première fois, un débat public et contradictoire allait s'engager sur un problème aussi grave !

Mais le ministère public se déroba. Par deux fois, le procès fut, sur sa demande, remis, d'abord au 12 octobre, puis au 11 janvier 1958.

Dans l'intervalle, la situation de l'accusation n'avait pourtant fait que s'aggraver. Les témoignages, innombrables, s'étaient accumulés, parmi lesquels ceux de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire et de l'officielle « Commission de Sauvegarde ». Un débat contradictoire ne pourra que mettre en lumière la triste réalité.

Les débats ont commencé le 11 janvier 1958. S'ils ont été, cette fois encore, renvoyés au 29 mars, cette remise a un tout autre motif que les précédentes : permettre l'audition, indispensable à la manifestation de la vérité, de Ben Mohamed et Mamchaoui qui, régulièrement cités, n'avaient pourtant pas été produits à l'audience par l'administration qui les détient.

LA VERITE.

Lire en page 2 :

- Le compte-rendu d'audience, de Victor Lepage.
- « Châtiment d'un coup bas », par Benjamin Péret.
- Nouvelle offensive de la justice militaire contre les libertés démocratiques.

Rentrée du parlement des riches

LA presse quotidienne, de « L'Humanité » à « L'Aurore », en a plein ses colonnes sur la rentrée du Parlement. A les en croire, c'est le nombril du monde et l'unique espoir des opprimés qui va siéger de nouveau dans ce Palais-Bourbon que les fonctionnaires, manifestant le 20 décembre, avaient si envie de visiter en touristes...

« Après une quinzaine de jours d'un repos mérité... », écrit avec un cynisme ingénu ce bon Claude Fuzier du « Populaire ». Bien mérité, en effet ! Ces messieurs ont voté et revoté les pouvoirs spéciaux et tous les crédits de la guerre d'Algérie ; ils ont approuvé 20 fois le blocage des salaires et la hausse des prix ; ils ont entériné l'expédition de Suez, tout en versant des larmes de crocodile sur la Hongrie ; ils ont enterré les réformes les plus anodines, comme le projet Gazier ou la réforme de l'enseignement, pour si peu qu'ils fussent conformes aux intérêts du peuple ; et ils sont partis réveillonner dans les restaurants de luxe, après s'être adjugé en douce 90.000 francs d'augmentation par mois. Et ces Messieurs n'étaient fait élire en promettant la paix en Algérie et l'accroissement du pouvoir d'achat des masses !

Comme le dit encore Fuzier, « le Parlement exprime les intérêts les plus divers ». Tous les intérêts des riches y sont représentés. Les pétroliers, les betteraviers, les milliardaires d'Alger, les divers groupes financiers et industriels y ont tous leurs hommes. Mais où s'y expriment donc les intérêts, la volonté du peuple, de l'immense majorité des travailleurs qui veulent la paix, le retour dans leurs foyers de leurs enfants mobilisés pour une guerre qui n'est pas la leur et la certitude de pouvoir joindre les deux bouts ?

Non, ces intérêts là ne s'expriment pas au Palais Bourbon. Quel est le député qui a voté contre les pouvoirs spéciaux de guerre totale, le 11 mars 56 ? Lequel a réclamé la reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même ? Lequel a exigé la réunion immédiate d'une conférence de la Table Ronde pour le cessez-le-feu ?

Quel député a jamais proposé un taux décent pour les salaires, pensions et retraites ? Lequel a exigé 10.000 francs d'augmentation mensuelle égale pour tous les travailleurs du secteur public et du secteur privé ? Lequel a exigé le contrôle des prix par les producteurs et les consommateurs, par les ouvriers à l'usine et les ménagères sur le marché ?

Non ! Dans l'hémicycle tristement célèbre, où les députés des riches règlent les affaires des riches sur le dos des pauvres, jamais la voix du peuple travailleur ne se fait entendre.

C'est ailleurs, et par d'autres moyens : par la grève générale, par les manifestations de masse qui, comme le voulaient les fonctionnaires le 20 décembre, livreront l'assaut au Parlement des riches, que les travailleurs imposeront la satisfaction de leurs si légitimes revendications.

R. MONGE.

GREVE DE LA FAIM AU CAMP DE MOURMELON

DEPUIS le 2 janvier 1958, trente-trois Algériens, dont le camarade Mohamed Nadji, actuellement internés au camp de Mourmelon, font la grève de la faim pour l'amélioration de leur régime de détention.

Le Directeur du Camp, prétendant exécuter des ordres du Ministère de l'Intérieur, au lieu de satisfaire leurs revendications, les a séparés après les avoir menacés de les transférer en Algérie.

Les agissements de ce Directeur ne sont pas inconnus des détenus, car à chaque réclamation faite par eux, il les menace d'appeler les C.R.S.

Ce n'est pas par de pareilles mesures que l'on peut espérer abattre leur combativité ; au contraire, ces méthodes ne font que renforcer leur détermination pour reconquérir leurs droits.

Devant ces faits arbitraires, la Fédération de France de l'U.S.T.A. proteste énergiquement et alerte l'opinion publique sur les conséquences qui pèsent sur la vie des camarades et assure ceux-ci de sa solidarité agissante dans le combat qu'ils mènent pour le respect de la dignité humaine.

(Communiqué par la Fédération de France de l'U.S.T.A.)

Gaillard veut-il négocier ?
Gaillard peut-il négocier ?

CE serait abusivement simplifier les problèmes que de croire que l'attitude de Gaillard se résume à demander aux Américains qu'ils lui laissent faire la guerre en Algérie, en échange de la construction en France de rampes de lancement (1).

D'abord, Gaillard a besoin de dollars et il est inutile d'insister sur le fait que les Américains assortiront leur prêt de conditions politiques. On sait qu'ils ont fait, depuis longtemps, pression sur la France pour qu'elle aboutisse à une solution en Algérie, et il ne fait pas de doute que cette pression s'intensifiera. Non qu'ils exigent que la France « quitte » l'Algérie ou qu'elle en reconnaisse « l'indépendance » ! Ce qu'ils demandent, c'est que l'ordre règne à nouveau dans cette partie du monde et, puisqu'il est clair que l'on ne peut y parvenir par les armes, ils réclament une solution politique. D'ailleurs, la découverte des gisements pétroliers au Sahara, si elle a permis en France un gigantesque bourrage de crâne belliciste, tend plus urgent encore, pour que les compagnies internationales puissent en entreprendre une exploitation industrielle, le retour à la paix.

Si la situation internationale pousse à la négociation d'un compromis politique qui mettrait fin au conflit algérien et aux menaces qu'il crée pour la stabilité sociale et politique dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, le point où en est arrivé la guerre y pousse également. Il existe un relatif équilibre des forces. La révolution algérienne ne saurait aboutir à une victoire purement militaire. La « pacification » n'aboutit qu'à l'obligation de maintenir 400.000 hommes de troupes en permanence et n'offre d'autre perspective qu'une éternalisation du conflit. Ni la force militaire, ni la répression la plus dure n'ont eu raison de la volonté du peuple algérien. L'ampleur des combats, l'invulnérabilité de ces maquis sans cesse détruits, sans cesse réapparus, le prouvent assez.

De plus, la France se saigne à blanc dans cette guerre épuisante. Les conséquences financières et économiques pèsent maintenant lourdement dans la balance. La crainte d'une crise sociale aussi... La tendance à la négociation se renforce...

Ce n'est pas seulement pour faire plaisir à ses lecteurs américains que Gaillard, dans son interview à « U.S. News », après avoir évoqué

(Suite page 3).

F. FORGUE

(1) Voir le précédent numéro de « LA VERITE ».

Numérisation CERMTRI

Pour leur action contre la guerre d'Algérie

Les trotskystes devant les tribunaux

L'AUDIENCE commença par une déclaration de Daniel Renard qui, après avoir analysé l'article incriminé, en revendiqua la responsabilité politique. Nous publierons dans notre prochain numéro le texte de cette déclaration.

Immédiatement après, le Substitut du Procureur de la République prit la parole pour demander au Tribunal de rejeter les pièces soumises par Daniel Renard. Voici l'essentiel de l'argumentation du Substitut pour qualifier d'irrecevables ces éléments de preuve qu'il estime devoir chiffrer à sept :

1) Les documents sont postérieurs à l'article : donc, au moment où cet article a été rédigé, son rédacteur n'avait pas en mains la preuve de ce qu'il avançait.

2) Un certain nombre de documents sont des plaintes déposées par des détenus : Mustapha Ben Mohamed, torturé à Alger ; Mohamed Mamchaoui, torturé à Tlemcen. Donc, le secret de l'instruction étant un principe intangible, ils ne peuvent être retenus.

3) D'autres documents soumis par Renard, telle la convention internationale sur le Génocide, ou l'analyse du procès de Nuremberg, sont, de l'avis du ministère public, totalement étrangers au procès. Yves Dechézelles répond notamment qu'il ne voit pas pourquoi le Substitut s'est arrêté au chiffre 7 ; pour lui, il voit 8, sinon 9, preuves soumises par la défense. En effet, le rédacteur de l'article de « LA VERITE » avait repris à son compte le terme « gestapo algérienne ». Daniel Renard avait fort opportunément rappelé que l'article poursuivi datait du 20 novembre 1955 ; or, le rapport de la « Commission de Sauvegarde » mentionne que M. Mairey, ex-directeur de la Sûreté Nationale, avait lui-même, quelques jours plus tard, qualifié de procédé relevant de la Gestapo les cas de tortures dont il affirmait l'existence. D'autre part, Dechézelles déclare comprendre parfaitement que M. le Procureur tienne à limiter, sinon à supprimer, le débat. Il s'insurge contre le fait que non seulement des détenus auraient subi des sévices, mais que le secret de l'instruction les ligoterait à tel point qu'ils ne pourraient faire connaître eux-mêmes et publiquement leurs protestations.

Le tribunal, après avoir suspendu l'audience pendant un long moment pour délibérer, déclara irrecevables seulement 3 éléments de preuve sur les 7 mis en cause.

Le procès continue par l'audition de Claude BOURDET, témoin cité par Daniel Renard. Voici le résumé de sa déposition :

« Il y a un mot qui me concerne personnellement dans cet article : celui de « gestapo algérienne ». C'est dans « France-Observateur », en 1952, que, sur le vu des documents, j'ai qualifié ainsi les procédés policiers utilisés en Algérie. Je désirais attirer l'attention du public. Et j'estimais que le seul moyen d'attirer cette attention, c'était d'aller au devant d'une inculpation. J'ai vu le ministre de la Justice de l'époque et lui ai dit : qu'on me fasse un procès, mais que l'on sache qui est coupable !

Je suis ici comme journaliste et n'ai rien de commun sur le plan politique avec « LA VERITE ». Mes relations avec ses rédacteurs sont d'ordre confraternel et je ne partage leurs opinions sur à peu près aucune question. Mais nous avons en commun une chose : nous écrivons, les uns et les autres, dans une presse qui essaie de dire ce qu'elle croit vrai...

Mustapha Ben Mohammed, lors de son procès, a bouleversé l'opinion algéroise — et l'on sait combien elle est difficile à émouvoir — quand il a exposé les tortures qu'il a endurées... Ce que je voudrais, c'est insister sur ceci : songez à la difficulté de notre condition de journaliste quand nous traitons de ces problèmes. En France, nous pouvons recueillir et vérifier tous les faits, mais pour l'Algérie, nous demander de vérifier tous les faits, c'est nous demander l'impossible.

Quand les médecins examinèrent Djemila Bouhireb, ils nièrent qu'elle avait subi des sévices... Les plaintes n'aboutissent jamais... On interdit aux témoins de se présenter. Les témoins sont, d'ailleurs, eux-mêmes terrorisés. Nous sommes donc dans la situation d'écrire ce que nous croyons être vrai. En Algérie, c'est le règne du totalitarisme. Si tel n'est pas le cas : que l'on fasse venir les témoins !

Nous sommes persuadés que la création de la Commission pour la Sauvegarde des Libertés est le résultat de nombreux articles comme ceux écrits dans « LA VERITE ».

* * *

Le Président demande alors s'il n'y a pas d'autres témoins. Yves Dechézelles se lève pour déposer des conclusions dans lesquelles il souligne :

« Mon adversaire, c'est M. le Procureur de la République. Il dépend de lui que nos témoins, c'est-à-dire : Mustapha Ben Mohammed, incarcéré à Maison-Carrée, et Mohammed Mamchaoui, interné à Bossuet, se présentent. Si donc mon adversaire a la possibilité de garder mes témoins, de ne pas les présenter, la balance n'est pas égale entre l'accusation et la défense ».

Suit un dialogue sur des questions de forme dans lequel nous relèverons que le Substitut du Procureur de la République, prétextant que le procès a été plusieurs fois renvoyé (1) et qu'il était bien amorcé — sans pour autant qu'il s'oppose systématiquement à l'audition de ces témoins — estimait qu'il devait se poursuivre.

Le Tribunal, lui, estima nécessaire de renvoyer la suite des débats au 29 mars.

* * *

C'est donc qu'il est admis que, dans ce procès, doivent être entendus Mustapha Ben Mohammed et Mamchaoui, directement en cause.

Pour notre part, nous avons toujours estimé leur audition nécessaire à la manifestation de la vérité : aussi ne saurions-nous trop nous féliciter de cette décision. Il appartient, à présent, aux autorités qui ont engagé les poursuites contre « LA VERITE » et Daniel Renard, et qui en ont seules le pouvoir, de faire en sorte que Mustapha Ben Mohammed et Mamchaoui soient présents à la barre de la 17e Chambre Correctionnelle le 29 mars 1958.

Victor LEPAGE.

(1) Déchézelles répliquera que ces renvois n'ont jamais eu lieu à la demande de Renard, mais toujours à celle du ministère public.

Nouvelle offensive de la justice militaire

UNE nouvelle offensive de la justice militaire se dessine contre les libertés démocratiques, à l'occasion d'un des procès intentés contre « LA VERITE ».

On se souvient que le principal procès intenté contre nous, et qui se termina par une condamnation à 6 mois de prison avec sursis de Bloch, Just, Lambert et Renard, donna à la 11e Cour d'Appel l'occasion de rendre un arrêt destiné à faire jurisprudence : la justice militaire ayant manifesté l'intention de se saisir de la même affaire, la Cour d'Appel déclara la justice civile compétente, confirmant ainsi la tradition démocratique qui veut que ce soit la justice civile qui juge les affaires de presse.

La justice militaire cherche-t-elle à prendre aujourd'hui sa revanche ? A propos, cette fois, des poursuites intentées contre un numéro spécial de « LA VERITE » contenant un article intitulé : « Halte au martyre du peuple algérien ! » et, après avoir reçu une lettre du ministre des Forces armées, le juge d'instruction civil chargé de l'affaire a rendu une ordonnance d'incompétence au profit du Parquet militaire

(Suite page 3)

CHATIMENT D'UN COUP BAS

LE public s'impatiente. Il y a de quoi : le tribunal fait son entrée avec une heure de retard... Le président, une tranche de beefsteack saignant sur la poitrine, s'assied entre ses deux acolytes. Est-ce une illusion ? Son visage régulier, à l'inverse de ses pareils, ne semble pas dépourvu d'intelligence et d'une certaine humanité. Il est vrai que ses deux assesseurs forment un repoussoir idéal. Celui de droite résiste mal à un sommeil que favorise une digestion difficile. On sent que son esprit vagabonde entre les articles du Code comme un chien qui a perdu son maître. Quant à l'autre, il s'ennuie : quelle corvée ! Il se gratte sans cesse la joue droite : est-il mal rasé ?...

Le président lit un jugement aux termes duquel « Le Figaro » a gagné un procès contre je ne sais qui, puis deux pauvres bougres assis dans le box des inculpés sont expédiés en un tournemain. Relaxés ? Condamnés ? Impossible de le savoir... Vient ensuite un malheureux, accusé d'avoir traité une dame X... de « salope ». Il nie : il n'y a pas de témoins. Qu'importe ! Amende, dommages-intérêts... Au suivant de ces messieurs !...

Le suivant est Daniel Renard, poursuivi pour un article paru dans « LA VERITE » du 25 novembre 1955. L'atmosphère change comme par miracle. Tandis que le président lit le texte de l'accusation, l'assesseur de droite se réveille, oh, par pour longtemps ! Et celui de gauche, ayant épuisé les joies du grattage de la joue droite, passe à la joue gauche. Le procureur sort aussi de sa torpeur.

Sa lecture terminée, le président laisse la parole à Renard qui expose les faits. Il rappelle que l'ancien directeur de la Sûreté, Mairey, n'avait pas hésité à parler comme « LA VERITE », de « gestapo algérienne », que, depuis l'article incriminé, d'innombrables témoignages relatifs aux tortures infligées aux détenus en Algérie ont paru dans la presse et qu'enfin le rapport de synthèse de la Commission de Sauvegarde des Libertés démocratiques fait implicitement état de ces mêmes tortures. Les faits relevés dans l'article poursuivi sont donc largement établis.

Ce n'est pas l'avis du procureur qui, œil méchant et lippe mauvaise, se dresse soudain et entend rejeter les preuves soumises par Renard en s'appuyant sur un artifice juridique selon lequel le journaliste doit avoir en main, tous les éléments de la preuve avant d'écrire un article. Me Dechézelles lui répond qu'à ce compte, aucune polémique ne serait jamais possible.

Le président semble fort embarrassé : un chuchotement à droite, un murmure à gauche. La séance est suspendue. Une petite sieste s'impose, mais s'il est vrai que le sommeil porte conseil, celui que le tribunal a reçu pendant cette heure n'est pas fameux car il donne partiellement raison au procureur qui ne va pas tarder à se mordre les doigts de ce léger avantage si aisément acquis. Premier round avec un petit point pour l'accusation.

Le second débute par l'audition de Claude Bourdet. Il rappelle que, dès 1952, l'expression « gestapo algérienne » avait été employée par « France-Observateur » et soutient à son tour l'argumentation que Dechézelles avait opposée au procureur avant la suspension d'audience.

Tout semble se dérouler selon les rites poussiéreux particuliers à cette enceinte, mais le tonnerre est proche et sera d'autant plus violent que rien ne le laisse prévoir.

Le président interroge :

— Il n'y a pas d'autres témoins ?

Me Dechézelles se lève pour déclarer qu'il avait réclamé l'audition de Mustapha Ben Mohamed, torturé et condamné en août 1955

(Suite page 3)

« LE TESTAMENT

C'EST en juillet 1957 qu'a paru clandestinement en Hongrie le texte qui vient d'être publié en français par François Feijó sous le titre : « Un communisme qui n'oublie pas l'homme ». Mais, le Mémoire d'Imré Nagy ainsi porté à la connaissance du grand public un an après la Révolution Hongroise avait un autre but : rédigé en 1955 après le retour au pouvoir de Rakosi, il était destiné par Nagy aux membres du Comité Central du P.C. Hongrois, qu'il s'efforçait de convaincre de la nécessité de la politique libérale entreprise par lui. C'est dire à la fois ses limites inévitables et sa portée. Car il se situe dans un cadre précis, dans le monde de l'appareil où les citations des classiques et surtout l'opinion des « camarades soviétiques » sont plus convaincante que les faits. Et les propositions de Nagy paraissent terriblement dérisoires quand on les lit après la lutte magnifique soutenue par les travailleurs hongrois depuis octobre 1956.

Mieux que toute démonstration, le Mémoire de Nagy est une admirable preuve du caractère « libéral » et « réformiste » de ses efforts antérieurs à la Révolution : il y apparaît comme l'avocat des réformes nécessaires, l'apôtre de ce que le révolutionnaire polonais Lassota appelait le « despotisme éclairé », la « libéralisation par le haut ».

Par ailleurs, écrit pour un petit cercle d'initiés, il révèle au grand jour et sans apprêts ce que Nagy n'aurait sans doute jamais dit ni écrit publiquement : les contradictions nées de la pression des masses qui déchirent la bureaucratie, et surtout le fait que c'est un petit nombre de « camarades soviétiques », les Khrouchtchev, Malenkov et autres maîtres du Kremlin qui ont pris, en toutes circonstances, les décisions concernant la politique de la « démocratie populaire » hongroise. Nagy, dans son Mémoire, et pour mettre dans son jeu les meilleurs atouts, s'efforce, à chaque ligne, de démontrer que c'est lui, et non Rakosi, le meilleur disciple de Khrouchtchev. Pourtant, sa destinée personnelle, sa solidarité avec les masses hongroises pendant la Révolution, les graves menaces qui pèsent aujourd'hui sur sa vie, montrent qu'il était aussi, en 1955, l'expression — déformée certes, mais authentique — de la volonté des masses et de milliers de militants communistes qui voulaient que cesse le grand mensonge et qui avaient vu dans la « déstalinisation » l'aube d'une ère nouvelle, la renaissance du véritable communisme. C'est cette contradiction fondamentale qui fait la trame du Mémoire de Nagy, son intérêt aussi pour les militants révolutionnaires qui veulent comprendre les voies de la révolution politique dans les pays dominés par la bureaucratie du Kremlin.

COMMUNISME ET STALINISME

Pour Imré Nagy, en effet, la Hongrie est, en 1955, « le maillon faible de la chaîne des pays socialistes » : à cause « des fautes graves du passé, dont on refuse catégoriquement de liquider radicalement les conséquences », la tension intérieure y constitue un danger pour « la sécurité et la défense même des pays socialistes » et pour le « pouvoir populaire ». Et toutes ses références aux « règles normales » de fonctionnement du parti ou de l'Etat « populaire » sont dans le plus pur style stalinien, comme si le parti stalinien avait succédé au parti de Lénine sans subir de changements, comme si la démocratie populaire hongroise avait effectivement toujours reposé sur le « pouvoir du peuple » et non sur celui d'une poignée de bureaucrates inféodés à Moscou. Il était, certes, difficile qu'il eût fait autrement dans un Mémoire adressé au C.C...

Par contre, l'analyse de la crise du régime le conduit à des constatations profondément révolutionnaires : dès qu'il quitte le domaine des « principes » pour celui des faits, pour la vie de la Hongrie sous ses yeux, son langage semble se modifier : « La dégénérescence du pouvoir, écrit-il, menace l'avenir du socialisme », « la démocratie populaire... devient à vue d'œil une dictature du parti ». Et l'on peut trouver sous sa plume le début de l'analyse de la bureaucratie quand il écrit : « Le pouvoir n'est plus inspiré par l'esprit du socialisme ni de la démocratie, mais par celui d'une dictature minoritaire, par ce qu'on pourrait appeler le bonapartisme », dont les objectifs, selon lui, sont définis « par la volonté de conserver le pouvoir absolu à tout prix et par tous les moyens ».

Dans la description qu'il fait ensuite de la vie sociale de la Hongrie, Imré Nagy retrouve les traits qui ont été mis en relief depuis 1956 par tous les révolutionnaires polonais et hongrois : « L'A.V.H. — la police politique — élevée au-dessus de la société, devint un organe coiffant le pouvoir », « le nombre des emprisonnés est plus grand qu'il n'a jamais été » et « la majorité des condamnés vient de la classe ouvrière »... La bureaucratie qu'il a soulignée sous le nom de « bonapartisme », il la fustige ensuite sous le nom de « carriérisme » dont il pense qu'il est « avant tout et surtout un phénomène social » : il s'agit avant tout pour les bureaucrates, d'« obtenir une place meilleure dans la hiérarchie de l'Etat et du parti, susceptible de leur assurer plus d'autorité, des pouvoirs plus étendus, des revenus plus importants, et, en conséquence, une voiture de luxe ».

Le bilan qu'il dresse n'est pas moins sévère que celui qu'avait dressé du « socialisme » polonais le révolutionnaire Kolakowski : « Le mensonge prolifère : le carriérisme se répand, abolissant tout honneur et toute honnêteté : une atmosphère de méfiance, de soupçon et de vengeance pèse sur les esprits, l'humanisme qui devrait être le trait caractéristique de la vie sociale est bafoué et son contraire, une froide inhumanité, règne dans les relations publiques. Notre vie sociale est stupéfiante ».

LES PATRONS DU KREMLIN

Dans ces conditions, il y a « un abîme entre le parti et le peuple ». Les évènements de juin 53 à Berlin-Est, l'agitation révolutionnaire en Tchécoslovaquie ont été

Numérisation CERMTRI

Pour les fonctionnaires

(Suite de la page 1)

dres », tous les « ordres » des centrales sont des ordres, et non l'expression la plus nette du besoin revendicatif et d'action des intéressés.

Pour nous, que représentent encore les 220.000 francs hiérarchisés revendiqués, pour l'immédiat, par nos fédérations ? 2.000 francs mensuels à peine pour ceux qui viennent d'être dotés des 830 francs d'augmentation ! Alors que la viande disparaît, après les fruits, après le vin, de la table du plus grand nombre de nos collègues, cependant que les prix continuent leur ascension, quelles privations permanentes représentent ces effarantes « revendications » offertes en perspective par les syndicats !

De plus, leur hiérarchisation fera, de ce qui n'est qu'une inqualifiable aumône pour le plus grand nombre, un superflu valable — quoique partagé avec le percepteur (et parce que les fédérations n'ont jamais voulu s'attaquer sérieusement à l'impôt sur les salaires) — pour les cadres supérieurs (exactement, « nos » 10.000 francs mensuels seront palpés par le cadre à l'indice 600 !).

Que tous les travailleurs se dressent contre de pareilles perspectives, je pense que c'est à leur honneur et non l'effet, comme le prétendent les bénéficiaires du système, d'une incroyable jalousie. Ceux qui font le jeu de l'état-patron sont ceux qui ne tiennent pas compte de la volonté des masses de ne pas être utilisées à apporter le bien-être, justificateur des consciences quiettes, au foyer de leurs exploiteurs, alors que leurs enfants devraient dépérir sous leurs yeux ! Cela est d'autant plus sensible que nos administrateurs généraux, nos Préfets et autres « hauts fonctionnaires d'autorité » ont montré de plus en plus nettement — et ce 19 novembre en particulier — qu'ils savaient user de cette autorité contre les travailleurs en lutte, fut-ce contre la légalité ELASTIQUE de la bourgeoisie.

Dans ces voies des « dossiers » entr'ouverts ou « pas complètement » fermés, qui sont celles de la mauvaise foi des valets du capitalisme — qu'ils aient nom Gaillard, Pfimlin ou Bacon — il n'y a que la continuité de la duperie, duperie qui faisait vivre de promesses de perruquiers tous les demi-consentants du syndicalisme fonctionnaire.

Les Gaillard, Pfimlin, et Cie demandent des trèves à leurs complices parlementaires : ils ont tout le bénéfice de ce recul perpétuel des bureaucraties syndicales. Aucun ne se fait d'illusions. Tout cet échafaudage de mensonges et de spoliations ne tient que parce que l'action des travailleurs est freinée et dénaturée ainsi. C'est la rage au cœur que les militants piétinent dans ce bourbier où s'enlisent leurs camarades de travail et de syndicats.

Les oppositions de chiffonniers entre S.N.C.F. et fonctionnaires ou E.D.F. n'amusent plus que les réactionnaires de la C.G.C., et cette manœuvre du gouvernement a fait aujourd'hui long feu, même si les braises en sont, constamment, ravivées par certains corporatistes enragés. Aujourd'hui, c'est une même et unique question qui peuple les pensées des travailleurs de nos secteurs. Comment conquérir les 10 à 15.000 francs qu'il nous manque entre le 10 et le 15 de chaque mois pour le terminer ? Comment trouver les moyens d'imposer CELA par une force suffisante à nos gouvernants-patrons que chacun, à la base, sait décidés à ne rien lâcher (les « experts » parlent d'un nouvel « osselet » dégressif qui, de 830 francs au point 100, « s'éteindrait » au coefficient 160 !), sinon de nouvelles provocations ?

Il me semble, en toute honnêteté, que l'action de tous — quelle que soit sa centrale syndicale — doit s'exercer sur deux fronts : faire respecter la véritable démocratie dans les syndicats en s'organisant pour que cette volonté de la base puisse s'imposer aux sommets. Mais il est évident que des combattants comme le sont les militants, ne sauraient se laisser étrangler par un enlisement dans cette impuissance. Organiser les militants et les travailleurs à l'entreprise, dans la corporation, dans la région, pour que s'impose, avec la force de l'unité, leurs revendications vitales : voilà l'autre front de l'activité non moins capitale de tous. Les réalisations des fonctionnaires et services publics de la Loire-Atlantique, d'Aix-en-Provence et de quelques autres me semblent aller dans ce sens.

De cette double action militante, traduisant la volonté de la base à travers les actions prochaines, inévitables, sortent des conditions de lutte grandement améliorées. Les fonctionnaires en finiront alors avec leurs grèves d'avertissement et grèves tournantes : ils en viendront à des actions d'envergure pour des objectifs à la mesure de leurs besoins. Le succès sur une bourgeoisie divisée et minée de contradictions deviendra alors certain.

Le gérant : P. LAMBERT

IMPRIMERIE DAVY
53, r. de la Procession - Paris-XV'

GAILLARD

(Suite de la page 1)

la possibilité d'un cessez-le-feu en Algérie et de l'organisation d'élections libres, dit, pour répondre à la question : « Mais si les représentants élus demandaient l'indépendance ? » :

— « Je ne crois pas que les Algériens demanderont cela » et ajoute « que l'indépendance n'est pas une revendication raisonnable au moins pour les années à venir ». Ainsi, le président du Conseil reconnaît l'indépendance algérienne comme la conséquence d'une évolution plus ou moins longue, comme un aboutissement possible ! On sait où de pareilles positions ont mené au Maroc et en Tunisie...

Le désir qu'ont des couches de plus en plus nombreuses de la bourgeoisie de négocier se reflète de plusieurs manières. Il y a eu la publication, par le journal néo-destourien « L'Action » d'un rapport de hauts fonctionnaires français invitant le gouvernement à négocier sur la base de la reconnaissance d'un Etat algérien. Il y a ceux qui, parlant de la loi-cadre, insistent sur les aspects « démocratiques » du projet, sous-entendant qu'il faudra bien négocier, organiser des élections. Il y a ceux qui mettent en avant la possibilité de cessez-le-feu locaux, comme prélude à la négociation... Ainsi, chacun cherche la solution la plus favorable à la bourgeoisie française, celle dont il espère qu'elle permettra de recevoir le plus et de donner le moins.

L'IMPASSE

Mais ce serait se leurrer que de penser que, parce que de nombreux hommes politiques sont maintenant convaincus qu'il faut négocier, on va sûrement tout droit vers un compromis. Certes, on ne saurait confondre les symptômes actuels avec les velléités manifestées par la politique française à plusieurs reprises (contacts socialistes - F.L.N.). A cette époque, on pouvait encore croire à la « victoire » et la pression internationale était moins forte.

Pourtant, rien n'est encore réglé. L'Algérie demeure, pour la bourgeoisie, le plus angoissant mais aussi le plus explosif des problèmes. Elle se déchire à son sujet. Elle sait que la fin de cette guerre va marquer la fin d'une époque. Elle a peur d'une crise du régime et, plus que tout, d'une intervention, à travers cette crise, des masses populaires.

On peut raisonnablement se demander si l'incapacité de la bourgeoisie à s'imposer à elle-même une politique ne va pas jusqu'à l'incapacité d'organiser la négociation, même si ses éléments les plus conscients sont persuadés que c'est la seule voie.

Les hommes politiques, les dirigeants » continuent à s'exprimer avec la même prudence que par le passé. On n'ose pas faire de véritables propositions de paix, on n'ose évoquer ce qu'elles impliquent. Et, paradoxalement, au moment où tout pousse à la négociation, ce sont les « ultras » qui se trouvent être les seuls à avoir une politique. Dans ce désarroi, ceux dont les intérêts sont directement liés au maintien du système colonial en Algérie ou qui ont joué la carte de la guerre, pourront peut-être encore imposer leur volonté. Ainsi, au Sénat, la loi-cadre, déjà rendue bien inoffensive, est châtrée du dernier attribut qui lui donnait quelque signification : le collège unique. Et, à Oran, André Morice claironne : « Nous avons brisé un parti, nous briserons un gouvernement, s'il songe à l'abandon ».

La politique de la bourgeoisie française ne parvient pas à échapper à l'immobilisme, à la paralysie. Mais — et c'est l'essentiel — cet immobilisme, c'est la continuation de la politique de « pacification ». « Ne rien faire », c'est, pour le gouvernement, poursuivre la guerre, accentuer la répression.

LUTTER POUR LA PAIX EN ALGERIE

Il y a un absent dans cette situation et son absence explique l'impasse : c'est le mouvement ouvrier. Son absence est le fait de la politique du Parti Communiste Français aussi bien que du Parti Socialiste. Maurice Thorez ne vient-il pas encore de se déclarer prêt à soutenir l'union nationale pour une paix en Algérie, où il ne serait même plus question en paroles de l'indépendance, et sans que le P.C.F. exige même un strapontin gouvernemental en échange de cette nouvelle trahison ?

Si les éléments révolutionnaires parviennent à briser les barrières dressées par les bureaucraties syndicales et politiques, s'ils parviennent à organiser les travailleurs, à promouvoir un véritable combat pour la paix en Algérie par la négociation, par la tenue d'une Conférence de la Table Ronde rassemblant tous les courants politiques algériens, pour le droit du peuple algérien à disposer de lui-même par des élections libres, contre le maintien du confingent en Afrique du Nord, alors la situation politique française sera profondément modifiée, alors la paix sera inévitable.

» D'IMRE NAGY

pour les bureaucrates du Kremlin une sonnette d'alarme. « La résolution du Comité Central de juin 1953, écrit Nagy, avait pour but de prévenir la catastrophe, d'atténuer, en Hongrie, les répercussions des évènements d'Allemagne Orientale et de Tchécoslovaquie ». Il précise : « Les membres du Présidium du P.C. de l'U.R.S.S. ont caractérisé comme suit la situation... : les fautes et les crimes du « quadrige » qui dirige actuellement le parti, avec à sa tête Rakosi, ont entraîné le pays au bord de la catastrophe..., si des mesures immédiates et radicales n'avaient pas été prises, le peuple se serait dressé contre les dirigeants. Selon l'expression du camarade Khrouchtchev, il nous aurait balayés à coups de fourches ».

Or Rakosi est en désaccord avec cette ligne. Que fait-il ? « Un compte-rendu trompeur... à propos de la situation du parti hongrois et du pays »... A qui ? « Aux membres du Présidium du parti communiste de l'U.R.S.S. » Plus tard, c'est Khrouchtchev qui se fâche : « Pas moyen de se couvrir en mettant tout sur le dos de Béria comme le fait Rakosi. Nous étions tous présents. Nous avions raison, et nos décisions étaient justes. Elles devraient déjà être exécutées ».

Et Nagy, après avoir rappelé que c'est sur la proposition de Molotov, Malenkov et Khrouchichev qu'il est devenu Premier Ministre le 4 juillet 1953, de décrire dans le détail la politique d' « obstruction » et de « duplicité » de ses adversaires du clan Rakosi-Geroe. « Rakosi, écrit-il avec indignation, manifestait le désir de partir pour Moscou sans moi »... Au moment où il rédige son Mémoire, Nagy a été renvoyé et Rakosi tient sa revanche.

Il est clair pour le lecteur que les maîtres du Kremlin ont eu, là aussi, leur mot à dire, et que cela n'a pu se faire sans leur accord. Il est non moins clair que, plus encore que les membres du C.C. hongrois qui n'ont eu et n'auront qu'à entériner, c'est eux que Nagy espère encore convaincre que sa politique est conforme à la leur, que Rakosi les trompe et pousse « les masses dans les bras de l'ennemi » par son « gauchisme outrancier ». Pour lui, « de larges masses glissent vers la droite, s'opposent de plus en plus nettement au parti et au gouvernement » ; en un mot, la politique de Rakosi aboutit à l' « extension et l'accentuation de sentiments réactionnaires et contre-révolutionnaires ».

LES TRAVAILLEURS ET LA JEUNESSE HONGROISE

Le 23 octobre, les jeunes et les ouvriers de Budapest ont dans la rue. Imré Nagy reste fidèle à la discipline du « Parti ». Ainsi que l'écrit Tibor Méray, dans un excellent article qu'ont publié « Les Temps Modernes » le novembre 57, « il ne veut pas être l'homme qui prend la tête de la jeunesse contre le Parti, contre le Comité Central ». Le lendemain, alors que les troupes russes interviennent déjà contre les travailleurs, il accepte d'être nommé Président du Conseil par le même C.C. de Rakosi, Geroe et leurs amis. Il accepte l'état de siège. Ainsi que l'écrit encore Méray, « il croyait lui aussi que la première chose à faire était de rétablir l'ordre, après quoi il arriverait bien à imposer son programme ».

Nagy se trompait. Les patrons du Kremlin ont trompé Nagy, et ils le font aujourd'hui sans doute torturer dans sa prison. Mais c'est que Nagy, trompé, ne l'a pas été jusqu'au bout. Pendant presque deux mois après son arrestation, les travailleurs hongrois, sous la direction du Conseil Ouvrier Central, ont mené le combat pour son retour au gouvernement, une grève générale comme l'histoire n'en offrait jusqu'à maintenant aucun exemple. Ces masses, que Nagy avait vues « dressées contre le parti et le gouvernement », ces masses qu'il croyait prêtes à « glisser dans les bras de l'ennemi », ont démontré au monde et à Nagy lui-même que c'était l'appareil policier et la bureaucratie, que c'était les mensonges et les valets du Kremlin qu'elles rejetaient. Mais ce n'était pas « vers la droite » qu'elles allaient. Tandis que Nagy laissait s'organiser les partis politiques bourgeois et petits-bourgeois, les travailleurs organisaient leurs Conseils Ouvriers, leurs Comités Révolutionnaires. C'est à eux, à eux seuls, parce qu'ils émanaient directement d'eux, parce qu'ils étaient réellement le pouvoir ouvrier, qu'ils faisaient confiance pour la réalisation des mesures économiques indispensables prônées par Nagy dans son Mémoire, pour la construction du socialisme authentique que Nagy avait cru pouvoir bâtir grâce à l'appareil et avec la bénédiction de Khrouchtchev.

Le journal des émigrés révolutionnaires Hongrois « Nemzetôr » vient de publier, sous la signature de Gabor Kocsis, une série d'articles (1) sur les Conseils Ouvriers pendant la Révolution Hongroise. Le dernier s'intitule « L'image de notre avenir ». Car ce sont les Conseils Ouvriers, bâtis dans la lutte, qui préfiguraient la révolution prolétarienne de demain et ils sont le legs précieux de la Révolution Hongroise. A Nagy qui eut le courage de ne pas se taire quand Rakosi triomphait, et qui a su, à la différence de Kadar, lui aussi « oppositionnel », « libéral » et « réformiste », refuser, au mépris de la souffrance et de la mort, sa caution à la contre-révolution du Kremlin, il reste d'avoir, par sa critique « réformiste » au sein de l'appareil, nourri la critique révolutionnaire des travailleurs Hongrois, et contribué ainsi à la première révolution des travailleurs contre la bureaucratie, celle des Conseils Ouvriers Hongrois, celle que les sbires du Kremlin pourchassent encore quand ils le torturent dans les prisons de Budapest.

François MANUEL.

(1) Ces articles ont été traduits en français et reproduits dans le dernier numéro de la revue « Socialisme ou Barbarie ».

JUSTICE MILITAIRE

(Suite de la page 2)

du Tribunal des Forces armées de la Seine.

Il s'agit là évidemment, de la part de certains groupes dirigeants, de la volonté de créer « en douce » un précédent, qui permettrait de livrer les journalistes indépendants à la justice militaire, dont l'impartialité peut, à bon droit, être discutée. Il s'agit d'une nouvelle grave menace contre les libertés démocratiques. Une menace qui, si elle se réalisait, ne s'arrêterait sûrement pas aux trotskystes !

Nous avons fait appel contre cette ordonnance d'incompétence. Nous contestons la compétence du tribunal militaire dans une affaire de presse. Il importe que l'opinion démocratique accorde la plus grande attention au développement de cette affaire, lourde de conséquences pour toute la presse d'opinion.

COUP BAS

(Suite de la page 2)

à 20 ans de travaux forcés, et de Mamchaoui, torturé également, jugé, acquitté et interné depuis lors dans un camp de concentration. Il rappelle que l'article de « LA VERITE » faisait état de ces deux cas et qu'il se trouve dans l'impossibilité d'apporter la preuve des tortures, faute de l'audition de ces 2 témoins. Il demande une remise du procès afin de faire, en Algérie même, les démarches nécessaires pour obtenir le transfert de ces témoins à Paris.

Comment parer ce coup en pleine face ? Ecarlate de fureur, le procureur se lève. Il cherche à s'opposer, sans s'opposer, tout en s'opposant à la demande de l'avocat qu'il accuse d'avoir déjà demandé deux remises du procès. Me Dechézelles proteste que ces renvois sont du fait du tribunal et qu'il n'y est pour rien. Décidément, le procureur joue de malheur : son argumentation se retourne contre lui et ses allégations sont fausses ! L'œil de plus en plus mauvais, le procureur se rassied.

Murmures du président à droite, chuchottements à gauche. On ouvre un agenda : renvoi au 29 mars.

Au second round, l'accusation chancelle et la défense, de toutes manières, deviendra accusation au troisième round, à la reprise du procès.

Dechézelles, bien qu'il n'en laisse rien paraître, est content de lui. Chacun exulte. Pour un peu, on applaudirait...

Benjamin PERET.

SOUSCRIVEZ CONTRE LA REPRESSION

- POUR LA DEFENSE DE « LA VERITE » : au C.C.P. Paris 6032-01, S.P.E.L. 5, rue de Charonne, Paris (XI').
- POUR LE FONDS DE SOLIDARITE : au C.C.P. Paris 11642-15, Mme Annie Renard, 43, rue Liancourt, Paris (XIV').

Numérisation CERMTRI

Notre enquête

COMMENT ARRACHER UN POUVOIR D'ACHAT DECENT ?

CE QUE PENSENT LES MECANOGRAPHES

DANS de vastes salles, claires et spacieuses, travaillent les mécanographes des banques, ces nouveaux robots de la profession, dont la combativité a déjà, depuis quelques années, fait trembler plusieurs fois les banquiers.

Le bruit continuel des machines, les cadences, le travail au rendement ont fait de ces travailleurs une des catégories les plus exploitées parmi les employés de banque. Il est vrai qu'à la suite des nombreuses actions qu'ils ont entreprises, les banquiers ont dû leur accorder des salaires supérieurs à ceux des employés, mais qui sont encore bien inférieurs aux salaires des mécanographes des entreprises privées. La tension nerveuse, le bruit, la fatigue vont, d'ici quelques années, avoir des répercussions désastreuses sur leur état de santé, notamment celui des femmes.

De plus, les nouvelles machines, les ordinateurs, lorsqu'elles seront introduites dans les banques, vont supprimer les 3/4 des mécanographes. Cette menace plane sur leur catégorie, d'autant que bien des mécanographes ont perdu leur qualification et l'habitude du travail d'employé de banque. Ceci explique qu'une de leurs principales revendications soit la réduction du temps de travail.

Les mécanographes du C.N.E.P. ont été à l'origine de la grève générale des banques de juillet dernier. Dans le cadre de l'enquête de « LA VERITE », nous sommes allés les interroger :

QUESTION. — Que pensez-vous de la situation actuelle, après la hausse des prix déclenchée par le gouvernement ? Le problème des salaires dans la Banque a-t-il été résolu après la grève générale de juillet 1957 ?

REPONSE. — « La hausse du coût de la vie a complètement annulé les maigres résultats de notre grève », nous répond un délégué C.G.T. « Pourtant, les mécanographes avaient été, parmi les employés de banques, les plus favorisés. Maintenant, nous sommes en retard sur les prix, notre pouvoir d'achat est inférieur aujourd'hui à celui d'avant la grève ».

« Dans cette grève, nous avons travaillé pour le Roi de Prusse », nous dit un autre mécanographe. « Les cadres, les gradés et tous ceux qui n'ont pas travaillé, ont récolté les fruits de notre action ».

« Il sera difficile de refaire un tel mouvement », nous dit un chef de groupe : « les jeunes ont été sacrifiés ».

QUESTION. — Croyez-vous qu'en défendant une augmentation égale pour tous de 10.000 francs, il sera plus facile de mobiliser les employés de banque ?

REPONSE. — « C'est ce qu'il faudrait », répliquèrent la plupart. Malgré tout, quelques-uns pensent que ce ne sont pas tellement les augmentations hiérarchisées qui les écœurent, mais c'est de voir qu'une grande partie des gradés sont nommés par piston ou en fonction de leur docilité envers la Direction, et que des employés capables végètent sans espoir d'arriver à un grade quelconque.

QUESTION. — Pensez-vous qu'il soit possible d'organiser une action ? Faut-il attendre les directives syndicales ?

REPONSE. — Le délégué de la C.G.T. nous répond qu'une Assemblée Générale de tout le personnel devrait être convoquée dans le hall et, avec l'accord des employés, envisager une action d'ensemble. « Si les syndicats ne veulent pas les rassembler, les employés doivent imposer leur volonté ».

Un deuxième délégué cégétiste pense qu'il faut d'abord mobiliser les mécanographes : « Une pétition pour obtenir une demi-heure par jour de réduction du temps de travail peut permettre un mouvement des mécanographes de toutes les banques. Quant aux 40 heures, cela ne peut être possible qu'avec la grève générale de tous les employés de banque ».

« Il faudrait rassembler les employés dans le hall pour faire démarrer un mouvement comme ça », ajoute-t-il.

« Je ne suis pas d'accord », nous dit un autre mécanographe. « Les syndicats ne veulent rien faire : la meilleure preuve est qu'il n'y a pas de tract depuis plusieurs semaines, alors que tout le monde est mécontent de la situation. Il était possible de faire un débrayage en fin d'année pour protester contre les sanctions frappant des militants syndicaux. Rien n'a été fait. L'idée de rassembler les employés dans le hall pour la solidarité a été étouffée dans l'œuf. On essaie de nous écœurer, voilà tout ».

Plusieurs mécanographes ont écouté la discussion : ils donnent aussi leur point de vue : « Si les employés le voulaient, ils pourraient se passer des syndicats, nous dit l'un d'eux, mais ils ont peur de prendre leurs responsabilités ».

Un autre renchérit : « Oui, les syndicats nous ont eus à la fin de la grève : on ne nous a pas demandé notre avis pour reprendre le boulot. Maintenant, ce qu'il faut, c'est un mouvement de tous les employés de banque, pas seulement les mécanographes. Mais avec des syndicats comme il y en a ici, ce sera dur ».

QUESTION. — Chez les fonctionnaires, les dirigeants syndicaux ont empêché les travailleurs d'aller manifester à la Chambre. Pourquoi les syndicats agissent-ils comme cela ?

REPONSE. — Immédiatement, la réponse chez tous les mécanographes interrogés est la même : » Je ne sais pas » ou « Je ne comprends pas pourquoi ils font cela ».

Au bout de quelques instants, l'un d'eux ajoute : « Il y a quelque chose qui ne va pas là-heut, mais quoi ? ».

— « Je te dis qu'ils sont dans le fromage, dit un autre. Il faudrait un coup de balai à la tête des syndicats ».

Un troisième : « Moi, je crois qu'ils sont là pour nous freiner : ils ont peur de perdre leur job. Regarde un peu les planques qu'ils ont dans les Comités d'Entreprises ! ».

Une mécanographe intervient et va plus loin : « Ils sont avec les patrons. Si c'étaient des syndicalistes honnêtes, ils nous défendraient ».

Ce n'est pas l'avis du délégué C.G.T. qui pense qu'il est impossible de se passer des dirigeants fédéraux, par exemple :

« Ils voient plus loin que nous sur la plupart des problèmes qui nous échappent, à nous, militants de base. Ils disposent de moyens qui nous aident dans notre action à Paris. Dans une grève générale, ils ont la possibilité de mobiliser les employés de province... On est obligé de passer par eux ». « Ce qu'il faut surtout, c'est les contrôler », ajoute-t-il.

Un des mécanographes présents émet alors cette idée : « Tout irait bien mieux si les syndicats marchaient la main dans la main ».

— « Bien sûr, dit un autre, mais ils ne le font pas parce que, s'il y avait l'unité, ils seraient débordés par la base ».

Le délégué C.G.T. : « Moi, je crois que la leçon que les employés de banque ont tiré de la grève de juillet dernier, c'est que l'unité en haut s'est faite parce que l'unité à la base s'est réalisée. C'est l'unité à la base le plus important. Aujourd'hui, la C.G.T. est paralysée parce qu'elle veut absolument l'unité avec F.O. La C.F.T.C. en profite pour jouer un drôle de jeu et pour essayer d'apparaître comme plus dure que les deux autres ».

Le deuxième délégué cégétiste ajoute : « Pour engager une action, d'accord pour contacter F.O. et la C.F.T.C., mais pour la forme seulement, car l'unité avec ceux-là, je n'y crois pas beaucoup. Je ne pense pas, comme le disent certains camarades, que les dirigeants de la C.G.T. ont failli dans la dernière grève. Pour être juste, je dois te dire que j'étais en vacances le 29 juillet, lorsqu'il y a eu cette séance houleuse à la Bourse du Travail à la fin de la grève. Les copains m'en ont parlé. C'est bien triste si ça s'est passé comme cela, mais pour me rendre compte, j'ai besoin de voir moi-même ».

En conclusion, un mécanographe prend la parole pour ajouter :

« Je préférerais, bien sûr, que les syndicats marchent dans l'unité. Mais je ne compte plus sur eux. Dans la prochaine grève, les employés devront se passer d'eux et faire leur police eux-mêmes ».

* * *

De cette discussion, il ressort que, parmi les mécanographes, ceux qui n'ont pas de postes syndicaux ont des réactions plus brutales devant la carence des syndicats que les délégués. Chez les mécanographes progresse cette idée que si les syndicats n'agissent pas, il faudra les déborder pour passer à l'action. L'expérience de la grève de juillet dernier leur servira. Ils devront s'organiser indépendamment des appareils pour entreprendre une action efficace. Et si tous les travailleurs prennent conscience de leur force, ils changeront rapidement et radicalement la situation à leur avantage en débordant les appareils syndicaux et politiques.

Correspondant Banque

FALLAIT IL ALLER AU PALAIS-BOURBON ?

A propos de la manifestation du 20 décembre, un postier nous a déclaré :

« Nous étions tous d'accord, y compris les militants du P.C.F., pour aller au Palais-Bourbon. Quand un gars au paletot de cuir a pris la parole pour nous dire : « Pas de provocation, camarades ! La manifestation est terminée », il s'est fait engueuler. Nous avons poussé vers l'Opéra avec la volonté de revenir aux Pyramides où il y avait des manifestants. Un gars est monté et nous a dit : C'est bloqué par des cars ».

Alors, on s'est dispersés »

Cette information est intéressante pour plusieurs raisons :

1) Alors que le groupe de tête, arrivé au Palais-Bourbon, a poursuivi, malgré les bonzes, jusqu'aux Pyramides, il s'est trouvé isolé. Mais le témoignage de ce camarade postier, qui était avec le gros de la manifestation, montre que TOUS LES MANIFESTANTS voulaient poursuivre après le Palais-Royal.

2) La jonction ne s'est pas faite entre ceux du groupe de tête arrivés aux Pyramides et la masse des manifestants. Il en résulte un espace vide, ce qui a entraîné une confusion. Certains ont cru contourner la difficulté en allant vers l'Opéra. Mais ils furent laissés à eux-mêmes, sans autre directive que celle : « Dispersez-vous ! ». Si bien que la manifestation s'est effilochée...

3) La conclusion : c'est aux fonctionnaires eux-mêmes qu'il revient de décider comment ils veulent se battre pour leurs salaires.

La voie du succès pour les fonctionnaires

par René DUMONT, membre de la C.E. de la F.G.F. (F.O.)

J'AI lu avec intérêt l'enquête que vous avez ouverte sur les aspirations des travailleurs des différentes corporations. Il est évident que tous se refusent à admettre que les aumônes ou les os à ronger qu'on leur lance puissent porter leurs salaires à un niveau leur permettant de vivre et de faire vivre leur famille.

En un an, les prix des produits qu'ils achètent ont augmenté, en moyenne, de 30 %, certains de 60, 80, 90 % ; ils s'estiment tous provoqués lorsqu'on leur lâche 5 à 10 % Mais il est évident que seule une lutte d'ensemble pourrait imposer le redressement désiré. Hélas, nous savons tous que cette lutte générale, la grève générale, est rejetée par les centrales syndicales qui, TOUTES, ont, dans leurs plus récents Congrès, refusé d'admettre comme objectif la revalorisation GENERALE des salaires.

Dans la fonction publique, à fortiori, ces mêmes centrales syndicales ont, toutes, une attitude ambiguë car, si chacun a compris qu'elles ne voulaient pas ébranler l'édifice chancelant de l'économie capitaliste, elles hésiteraient bien davantage à bousculer l'encore plus chancelant appareil d'Etat bourgeois. Tous ces bureaucrates ont bien trop peur — pour des raisons divergentes mais similaires — des initiatives des travailleurs.

Mais si nous comprenons pourquoi, ainsi entravée, la classe ouvrière — et singulièrement nos corporations de la fonction publique — sont muettes, nous aurions tort de sous-estimer la combativité des travailleurs. Cette combativité s'est manifestée lors de la grève du 19 novembre, lorsque les plus décidés voulaient manifester contre l'état-major de banqueroutiers qui a nom Assemblée Nationale. C'est Hénaff qui, suffoqué de pareilles velléités, s'exclama : « Alors, on ne veut plus obéir ? » car les « or-

(Suit page 3).

Un comité de défense des syndicalistes algériens

Paris, le 9 janvier 1958.

Les militants syndicalistes dont les noms suivent :

Ida Boireau, employée F.O. - Lauré, enseignant F.E.N. - Sidro, employé F.O. - Bernard, livre C.G.T. - Outaleb, bâtiment U.S.T.A. - Lemoine, mineur C.G.T. - Laval, métallurgiste F.O. - M. Hachemi, produits chimiques U.S.T.A - Tharreau, métallurgiste F.O. - Houdeville, employé C.F.T.C. - Dumont, fonctionnaire F.O. - Baratier, métallurgiste C.G.T. - Lapeyre, travaux publics F.O. - Cheramy, enseignant F.E.N. - Hébert, cheminot F.O. - Lambert, employé C.G.T. - Malnoé, métallurgiste F.O. - Ruff, enseignant F.E.N. - J. Boireau, livre C.G.T. - Lefebre, métallurgiste F.O. - Letonturier, enseignant F.E.N. - Beaufrère, journaliste F.O. - Nouvel, métallurgiste C.G.T. - Capocci, journaliste F.O. - A. Bensid, métallurgiste U.S.T.A. - Dercourt, employé F.O.

COMMUNIQUENT :

« Des militants syndicalistes de toutes appartenances se sont retrouvés autour de A. Bensid et de M. Outaleb, nouveaux dirigeants de l'U.S.T.A., lesquels n'ont pas hésité à assumer les tâches d'A. Bekhat et de A. Filali, assassinés.

« Les rigueurs de la répression policière et les attentats dirigés contre les travailleurs algériens ont suscité la réprobation générale des travailleurs et de l'opinion publique ;

« C'est pourquoi, ces militants syndicalistes ont considéré de leur devoir d'apporter leur solidarité agissante et, à l'effet de donner pleine efficacité à cette aide, il a été décidé la création d'un **COMITE DE SOLIDARITE ET DE DEFENSE DES SYNDICALISTES ALGERIENS.**

« Le but primordial de ce Comité est de rechercher tous les moyens susceptibles d'empêcher que ne tombent ceux qui — ainsi que le reconnaît Albert Camus — sont **« les cadres dont l'Algérie de demain, quelle qu'elle soit, ne pourra se passer..., car à chaque militant qui tombe, l'avenir algérien s'enfonce un peu plus dans la nuit ».**

« Le Comité sera vigilant et attentif contre toutes les entraves au libre exercice du droit syndical et ne manquera pas d'intervenir auprès des pouvoirs publics chaque fois que lui sera signalé le cas de militants syndicalistes algériens victimes d'abus.

« En outre, le Comité se propose, au moyen de bulletins, réunions, conférences et contacts personnels, de permettre à toutes les organisations de travailleurs d'être complètement informées des difficiles et complexes problèmes que posent la défense des intérêts et le respect de la dignité des travailleurs de quelque origine qu'ils soient ».

Pour tous renseignements et correspondances, s'adresser au camarade A.-J. Capocci, 13, rue d'Enghien, Paris (10e).